

En 2013, le taux de réponses des SDIS a été de 45 % contre 60 % en 2011.

Malgré une baisse sensible, ce taux de retour est tout de même significatif. L'exploitation des réponses permet d'identifier des résultats très positifs quant à l'action de l'école, de mesurer les écarts d'appréciation deux ans après, et la perception de son image.

Les principaux points forts mis en exergue par les résultats concernent :

- La progression de l'enseignement à distance pour les formations d'Intégration des Officiers Professionnels du SSSM : 71% en sont satisfaits,
- Concernant les lieutenants volontaires, l'ENSOSP répond globalement à vos attentes : 80% de satisfaisants et 8 % de très satisfaisants,
- Les outils de diffusion d'information sur l'organisation des stages : 82% des personnes ayant répondu les considèrent suffisants et adaptés,
- Depuis la mise en place de Formaltis : 84% considèrent que le nouveau processus d'inscription est plus simple et 82% considèrent qu'il y a un meilleur suivi des traitements des inscriptions.

Des actions vont être engagées et/ou renforcées afin d'améliorer les points suivants :

1- Concernant la question relative à votre connaissance sur le volet des formations destinées aux élus, aux fonctionnaires, aux cadres et experts, presque 20% la considèrent peu ou pas satisfaisante.

Un effort sera déployé pour rendre ces activités encore plus lisibles.

2- Vous êtes un peu plus de la moitié à considérer votre implication dans la définition des compétences attendues pour chacun des emplois tenus, peu satisfaisante, voire pas du tout satisfaisante.

Une action va être engagée : avec la mise en place d'un groupe « retour d'expérience sur les formations » sur les formations et sur la définition des compétences attendues après formation pour la totalité des formations de catégories A et B dispensées à l'ENSOSP.

3- A l'instar du questionnaire 2011, vous êtes très favorables (plus de 90%) à la mise en œuvre d'une évaluation du savoir-être des apprenants produite par l'école. Une action est en cours de réalisation sur le sujet, et se poursuit. Après la validation en conseil de perfectionnement de mars 2014, cette évaluation va être appliquée à compter de la FILT 1^{ère} classe n°82.

4- Bien qu'une action ait été engagée dès 2012, les délais d'établissement de facturation n'apparaissent pas satisfaisants pour près de 55% d'entre vous. Il s'avère que cela concerne plus précisément les stages qui s'achèvent en fin d'année et dont la facturation est effectuée en début d'année suivante. Une action spécifique va être engagée pour améliorer ce point dès cette année.

5- Sur le volet « ouverture et perspectives », certains d'entre vous ont proposé l'augmentation du nombre de jurys, nous avons actuellement à l'étude deux pistes d'amélioration :

- Pouvoir effectuer des jurys à la fin de chaque formation d'intégration (utilisation de la visio-conférence),
- Augmenter le nombre de jurys au premier semestre.